



Ligue Midi-Pyrénées de Tir



Monsieur Marc SIADOUS
Président de la ligue Midi-Pyrénées de Tir.

Balma le 20 octobre 2026.

Mesdames et messieurs les Présidents, chères et chers collègues ;

Nous aurons le plaisir de nous retrouver le 22 novembre 2026 au 7 rue André Citroën - Bâtiment du CROS à BALMA, pour notre AGO.

Nous procéderons traditionnellement au vote de notre bilan financier, de l'affectation de son résultat, et du budget prévisionnel 2026/2027 ainsi qu'à l'examen des questions diverses d'ordre général concernant le fonctionnement de notre ligue.

Vous aurez également à élire pour la saison 2026-2027 vos représentants auprès des instances Fédérales, 2 titulaires, 2 suppléants (porteurs de voix), ainsi que vos contrôleurs aux comptes, 2 titulaires, 2 suppléants.

Nous vous demandons de faire savoir **LE PLUS TÔT POSSIBLE** à Madame Agnès DAUBASSE notre secrétaire - comptable si vous participerez ou pas à notre AG en lui renvoyant votre bulletin de participation. **Pour une bonne organisation, répondez-lui, même en cas de réponse négative.**

Pour celles ou ceux qui ne pourront pas venir, merci de bien vouloir donner votre pouvoir à une personne de votre choix, licenciée dans votre club ou dans votre département ou à votre président départemental et d'en informer également Madame Agnès DAUBASSE, 3 pouvoirs maxi pouvant être détenus par une même personne.

Un repas de clôture aura traditionnellement lieu dans un restaurant proche. Y sont invités par la Ligue les membres du comité directeur de la Ligue, les Président(e)s des comités départementaux, le Président(e) de chaque club porteur de voix ou son représentant ainsi que les porteurs de voix et les contrôleurs aux comptes de la Ligue. Chaque porteur de voix peut être accompagné d'une personne moyennant une participation de 35.00€. Toute invitation supplémentaire est possible, elle sera facturée 46.00€ (prix négocié avec le restaurateur).

Nous savons pouvoir compter sur votre présence, elle sera le témoin des intérêts que vous portez à votre Ligue et à notre activité sportive.

RAPPEL : Conformément aux règles fédérales, **le compte-rendu de votre Assemblée Générale doit impérativement parvenir à la ligue avant le 17 novembre 2026.** Ce compte rendu doit aussi être accompagné de votre bilan financier 2025-2026 et de votre budget prévisionnel 2026-2027, ainsi que de votre règlement intérieur si ce dernier a été modifié en 2025-2026, ainsi que la composition à jour de votre Bureau. Faute de ces documents attestant de la tenue de votre AG, vous pourrez assister à l'AGO de la ligue, mais sans droit de vote aux diverses consultations. Et votre repas ne sera pas pris en charge par la Ligue. Pour les Comités Départementaux, la réception de leur compte-rendu d'AG avant cette même date, conditionne la rétrocession sur licences que leur concède la Ligue.

Merci par avance à toutes et à tous pour votre compréhension et votre collaboration. Bonne année sportive.

Avec mes meilleurs sentiments sportifs.

Pour le comité directeur
Marc SIADOUS





LIGUE MIDI-PYRENEES DE TIR



Monsieur le Président de la ligue Midi-Pyrénées de Tir

Balma le, 20 octobre 2026.

A

Mesdames et Messieurs les Président(e)s de clubs
Mesdames et Messieurs les Président(e)s des comités départementaux
Madame l'experte comptable - Cabinet d'expertise comptable de la ligue.

OBJET : Assemblée Générale Ordinaire 2026 de la Ligue Midi-Pyrénées de Tir.

J'ai le plaisir de vous informer que conformément aux articles 9, 10 & 11 de nos statuts, l'assemblée générale ordinaire 2026 de notre ligue aura lieu le **22 novembre 2026** à BALMA - 7 rue André Citroën - Bâtiment du CROS

ORDRE DU JOUR : (fixé en comité directeur)

De 8h15 à 8h50, appel des sociétés, vérification des pouvoirs, signature du listing de présence.

À 8h50, ouverture de l'assemblée générale. Désignation de 3 délégués et de 2 assesseurs (Art.12 du RI).

Approbation du compte-rendu de l'AG 2025

Présentation du rapport moral du Président.

Présentation des comptes-rendus des commissions.

Rapport des contrôleurs aux comptes.

Compte-rendu financier, et approbation.

Affectation des résultats, et approbation.

Présentation du budget prévisionnel, et approbation

Élection des porteurs de voix de la ligue auprès des instances fédérales pour la saison 2026-2027 (2 titulaires & 2 suppléants).

Élection des contrôleurs aux comptes pour la saison 2026-2027.

Questions diverses d'intérêt **général** (elles devront être envoyées par écrit au secrétariat de la ligue au plus tard pour le 12 novembre 2026).

Clôture de l'AG 2026.

PIECES JOINTES :

- Compte-rendu de l'AG 2025
- Bulletin de participation - Bon pour pouvoir (voir article 9 des statuts).
- Lettre d'accompagnement

NOTA :

Le bilan financier de l'année 2025-2026, vous sera communiqué dès sa réception du cabinet d'expertise comptable. Tous les documents seront consultables sur place.

Je vous prie de croire Mesdames et Messieurs les Présidents en l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Le Président – Marc SIADOUS





LIGUE MIDI-PYRENEES DE TIR



BULLETIN DE PARTICIPATION AU REPAS

Assemblée Générale du 22 novembre 2026

(à faire **IMPERATIVEMENT** parvenir à la ligue avant le **08/11/2026**)

Nom/n° du club, ou du comité départemental :

Nombre de repas à prévoir :

La ligue prend en charge le repas du Président ou de son représentant - Une participation de 30.00€ est demandée pour un accompagnant. Le repas de toute personne supplémentaire sera facturé 46.00€ (prix facturé par le restaurateur à la ligue. Règlement par chèque joint à l'ordre de la LMPTir avec le bulletin de participation, ou par virement en précisant en précisant, nom prénom et l'objet du virement.

Fait à : Le :

Signature du Président et cachet du club ou du comité départemental :

7 rue André Citroën, bât. Du CROS - 31130 BALMA
Tél: 05 61 62 56 51 - Courriel : liguedetirmp@orange.fr



LIGUE MIDI-PYRENEES DE TIR



BON POUR POUVOIR

Je soussigné, Monsieur : Prénom :

Président du Club : N° : 19 -

Donne pouvoir à Monsieur : Prénom : n° de licence :

Fonction :

De mon association ou d'un autre club du même département :

Pour me représenter à l'assemblée Générale annuelle de la Ligue Midi-Pyrénées de Tir, le 22 **novembre 2026** à **BALMA Bâtiment du CROS**, de signer la feuille de présence, de prendre part aux délibérations, d'émettre tous avis et de voter sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Fait à : Le :

Signature obligatoirement précédée de la mention manuscrite « *bon pour pouvoir* ».

7 rue André Citroën, bât. Du CROS - 31130 BALMA
Tél: 05 61 62 56 51 - Courriel : liguedetirmp@orange.fr